



## Déclaration CAPD du 12 mars 2020

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se déroule dans un contexte particulier.

La gestion ministérielle du Coronavirus est des plus incompréhensibles, une nouvelle fois révélatrice d'un amateurisme certain et de la dislocation des différents services de l'Etat : pour des élèves et enseignants ayant séjourné dans des « zones à risques », confinement organisé un jour après la rentrée du 24/02 dans la zone C, ce qui, si la dangerosité du virus est confirmée n'a pu que contribuer à la multiplication des cas ; des élèves et des enseignants qui doivent rester ensuite chez eux 15 jours alors que la consigne devient caduque dans d'autres départements. De la même façon, les personnels enseignants domiciliés dans l'Oise ont eu la consigne de rester chez eux les 9 et 10 mars alors que les personnels territoriaux résidant dans l'Oise se sont trouvés dans les écoles depuis lundi. Une telle logique est incompréhensible...

En tous les cas, les mesures envisagées contre les droits des personnels sont inacceptables : les postes E ou les collègues déchargés de classe pendant le stage massé n'ont pas à devenir remplaçants, les enseignants des classes dédoublées de CP et CE1 n'ont pas à être « réquisitionnés » non plus comme cela a pu être présenté en réunion de directeurs dans des circonscriptions lundi ou mardi. Quant au télétravail envisagé en cas de fermeture d'école(s), il existe des textes à respecter (décret de 2016 et arrêté ministériel de 2018). Les personnels de l'éducation nationale n'ont jamais reçu de dotation financière ou du matériel afin de s'équiper en informatique et en connexion internet. Les personnels n'ont reçu aucune formation de façon généralisée sur la mise en place d'un E.N.T. Il ne peut donc rien être imposé aux personnels sur ces aspects. La « conscience professionnelle » ne pourra pas palier les manques de l'administration.

Par ailleurs, la psychose entretenue avec ce virus ne fera pas oublier le passage en force du gouvernement sur la réforme des retraites.

Les personnels que nous représentons ne sont pas dupes ! Depuis des mois, la contestation ne faiblit pas. Une opposition massive à la réforme des retraites a lieu depuis

des mois. Cette contestation n'est pas un acte isolé. Elle est née dans le sillage des Gilets Jaunes, de la contestation de la loi Blanquer, des grèves spontanées des cheminots, du désespoir exprimé par les enseignants après le suicide de Christine Renon. Même une institution comme le Conseil d'Etat dénonce l'iniquité du projet de réforme des retraites. Face à cette colère du peuple, Edouard Philippe oppose son 49.3 et évite ainsi tout débat à l'Assemblée.

La déclinaison de ce monologue social, les organisations syndicales la vivent au quotidien au niveau ministériel : ministre qui n'écoute pas, champ de compétences des CAPD qui se réduit afin de permettre le règne de l'arbitraire. Ce gouvernement veut dépouiller les collègues de leurs droits les plus élémentaires que sont le droit à l'égalité de traitement, le droit à être représenté et défendu par les organisations syndicales.

Nous ne remettons pas en cause le professionnalisme et la bonne volonté des personnels administratifs, mais les organisations syndicales font remonter des erreurs à chaque CAPD.

Aujourd'hui nous allons aborder la question de la liste d'aptitude à la direction. A ce titre, nous remercions l'administration (au niveau local) de nous avoir fourni les documents de travail détaillés.

M. Blanquer prétendait dans les médias qu'il avait entendu le cri de détresse de Mme Renon et à travers lui, celui de tous les directeurs. Plusieurs mois après, les directeurs attendent toujours des actes... Qu'en est-il de l'augmentation des décharges, de la nécessité des aides administratives, de l'allègement des tâches et de la revalorisation salariale ?

Le gel du point d'indice depuis 2010 a fait perdre à chaque collègue entre 300 et 500 euros par mois ! Le projet de réforme des retraites prévoit une baisse moyenne des pensions des professeurs des écoles de 750 euros par mois pour les plus jeunes collègues ! Alors, le projet de pseudo revalorisation qui ne concernerait qu'une infime partie de collègues (la plupart ne toucheront rien ou une trentaine d'euros...), le SNUDI FO n'en veut pas !

Face à toutes ces attaques, le SNUDI FO continue et continuera d'être aux côtés des personnels pour la défense de leurs droits.